



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM ST LO CENTRE, TORIGNI SUR VIRE 4 B RUE THIERS 50160 TORIGNY LES VILLES déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 500 €.

M MARIE DIT HOMMET ROMAIN, représentant de la société A2RLC S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 10 IMPASSE L HOTEL CASTEL 50680 COUVAINS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M MARIE DIT HOMMET ROMAIN	30	300 €
MME MARIE DIT HOMMET ANGELIQUE	20	200 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 15 juin 2024

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

"lu et approuvé"

[Signature]

"lu et approuvé"

Darhevel Angelique

Nicolas Darhevel
Directeur